



**FEDERATION SYNDICALE des activités
postales et de télécommunications**

25/27 rue des Envergies 75020 PARIS

Tél 01 44 62 12 00

Fax 01 44 62 12 34

DSEM

Echéance à fin mai...

Lors de la CDSP du 28 mars, les responsables du projet ont présenté une synthèse des questionnaires ■ D'autre part, la bascule vers la DTC ne concernera plus que 82 agents ■ Les appels à candidature vont bientôt commencer ■ Une nouvelle réunion aura lieu fin mai pour faire le bilan de ces appels à candidature...

Questionnaires : encore pas mal de questions...

Au total, 452 agents de la DSEM ont répondu au questionnaire, dont 409 techniciens (90 % des réponses). Le reste des réponses émane d'encadrants (25), de pilotes de flux (10)...

Une très grande majorité des collègues a répondu être au courant des raisons de cette évolution (97%) ; de même 89 % déclarent que les sites de la DTC leur ont été présentés. Pour autant, les questionnaires comportent souvent des commentaires avec des inquiétudes à propos de l'avenir de la DSEM, qui sera dans le futur rattachée à l'enseigne.

Combien d'agents intéressés pour aller à la DTC ?

Comme nous nous opposons aux mutations d'office, le nombre de techniciens intéressés par une carrière à la DTC était très attendu !

Le personnel intéressé a été réparti en trois catégories :

- **8,6 %** (soit 39 agents) souhaitent « *rejoindre la DTC sur un des postes proposés* »,
- **3,5 %** (16 agents) seraient intéressés « sous conditions », mais sans lister ces conditions,
- et **18,8 %** (soit 85 agents) seraient intéressés mais « sous conditions » ; les conditions principales étant la hauteur de la prime de mobilité fonctionnelle, la classification, la promotion, les régimes de travail et les RTT...

Près de 61 % des réponses font apparaître le souhait de rester à la DSEM. Certaines, très à propos, évoquent une filière unique... mais parmi ceux et celles qui ont fait des commentaires, revient souvent le rattachement à l'Enseigne comme source d'inquiétude et cause d'une future réorganisation ! D'ailleurs, et au-delà du projet en cours, les réponses au questionnaire font apparaître un véritable problème déjà évoqué en audience: l'accès à la classe III, notamment le III.1 pour tous les techniciens et agents de la classe II.

Et les UTA?

Le personnel des UTA a répondu de manière beaucoup moins catégorique : 5 agents souhaitent des précisions, notamment sur leur positionnement par rapport aux experts du CAC.

Visiblement, la communication interne n'a pas été du même niveau que pour les techniciens. C'est un avis partagé par tout le monde !

Et maintenant ?

Les questionnaires étant anonymes, y compris du point de vue de la localisation géographique, les responsables vont bientôt lancer les appels à candidature pour postuler sur les postes de la DTC avec possibilité de stages découverte de deux jours dès début avril.

A l'issue de ces appels à candidature, une nouvelle réunion plénière est prévue fin mai pour faire le point sur les demandes exprimées, leur nombre, leur localisation vis-à-vis de la "demande DTC"...

Au cours de cette CDSP, la Poste a annoncé que finalement, 82 emplois (84 - 2 emplois déjà pourvus sur Niort et Poitiers) étaient nécessaires pour assurer la bascule vers la DTC. Certaines ATM disparaissent ainsi de la liste, d'autres voient la reprise d'emplois diminuer.

A notre demande, la part activité Courrier de chaque ATM nous a été communiquée, le tableau ayant été inséré dans le texte de la CDSP (1).

Tout agent de la DSEM pourra postuler, le choix étant ouvert au niveau national avec priorisation au niveau territorial. A ce sujet, le directeur a précisé que les techniciens venant de la DSEM ne seront pas positionnés sur la fonction de "technicien industriel" ; cela devrait être précisé dans le texte de la CDSP.

Concernant l'UTA de Clermont-Ferrand, les responsables ont précisé qu'ils laissaient libre choix aux deux agents encore en poste de rester à la DSEM ou rejoindre la DTC, étant entendu (pour la Poste) qu'en cas de maintien à la DSEM le service ne sera ni renforcé, ni étoffé.

D'autre part, tous les syndicats ont demandé que l'indemnité de mobilité fonctionnelle soit encore augmentée, et plutôt sous forme de forfait/plancher, celle-ci représentant aujourd'hui 3 mois de salaire. Réponse dans quelques jours...

Et fin mai ?

Fin mai sera le moment décisif. De ce point de vue, nous avons insisté pour que la Poste ajuste encore, si besoin, le niveau d'emplois basculés afin d'éviter toute mutation d'office.

Si la Poste a pu descendre à 82 emplois nécessaires, nous pensons qu'il est encore possible d'ajuster en fonction des futurs résultats des appels à candidature.

De toute manière, pour nous, c'est clair :

- libre choix,**
- et pas de mutation d'office !**

1 : le document de la CDSP est disponible auprès de nos militants.